

Salaires, revenus familiaux, niveaux de vie

LA feuille de paye est un document individuel. Elle explicite le calcul du *salaire brut* , par combinaison d'un barème et de la *durée du travail* , puis le passage du salaire brut au *salaire net* d'une part, au *coût salarial* d'autre part, par prise en compte des *cotisations sociales* . Pour passer ensuite du salaire net au niveau de vie, de multiples facteurs interviennent, et d'abord la composition de la famille de l'intéressé : est-il (ou elle) marié, vit-il en couple, a-t-il des enfants ? Ce conjoint, ces enfants ont-ils eux-mêmes des revenus ou des droits particuliers ? De quels autres revenus, par exemple de propriété mobilière ou immobilière, ce foyer dispose-t-il ? Quels impôts, taxes et autres prélèvements doit-il acquitter ?

Sans doute parce qu'elle est très complexe, aussi bien à élaborer qu'à analyser et comprendre, la documentation sur les revenus et niveaux de vie des ménages est moins abondante que celle sur les salaires et elle est surtout beaucoup moins commentée. Depuis la disparition du CERC (Centre d'études des revenus et des coûts) et de sa revue *Les documents du CERC* , la documentation la plus pertinente se trouve désormais dans la collection *Synthèses* , publiée par l'INSEE sous le timbre de la « Statistique publique ». Essayons d'en montrer quelques utilisations.

Du revenu fiscal au revenu disponible

A partir d'une enquête réalisée en 1992 et portant sur la situation fiscale d'environ 30 000 ménages, a été reconstituée la distribution du « revenu

fiscal » des ménages en 1990 [1]. Il s'agit du revenu total, cumulant les revenus des différents membres du ménage, devant être déclarés au fisc, avant tout abattement ou exonération.

Le revenu fiscal moyen était de 148 000 F par an. Diverses décompositions sont disponibles [2], par catégories sociales (le revenu fiscal moyen est pour les ouvriers 119 800 F, pour les cadres 282 100 F), par nature de revenus (les traitements et salaires représentent 63,9% du revenu fiscal, les pensions et retraites 20,1%), par type de ménage (le revenu fiscal moyen est pour les couples à 2 actifs avec enfants 210 300 F, pour les familles monoparentales 91 200 F).

Pour de nombreuses études, il est commode d'imaginer qu'on range les ménages par revenus croissants puis qu'on les divise en dix parties d'égal effectif dites *déciles* . Le nombre total de ménages résidant en France en 1990 étant de 21,9 millions, chaque décile en comprend 2,19 millions. Le décile correspondant aux plus importants revenus est de plus divisé en deux moitiés, d'effectif 1,095 million. Les revenus moyens de chaque décile ou demi-décile s'intercalent évidemment entre les revenus limites de chaque classe (tableau 1).

Le « revenu fiscal » comprend les revenus du travail et ceux de la propriété. L'enquête permet de passer au « revenu disponible » en ajoutant les *prestations sociales* (familiales, aide au logement, RMI, minimum vieillesse) et en retranchant les

Sommaire

Éditorial : Salaires, revenus familiaux, niveaux de vie

| | |
|---|---|
| • Du revenu fiscal au revenu disponible | 1 |
| • Du revenu disponible au niveau de vie | 2 |
| Documentation pédagogique : Une bibliographie commentée | 3 |



Tableau 1 - Du revenu fiscal au revenu disponible selon les fractiles de revenu fiscal en 1990

| Déciles (ou 1/2 déc.) | Limites de la classe | Revenu fiscal moyen (en F.) | Apports des prestations sociales (1) (en %) | Prélèvement fiscal direct (1) (en %) | Revenu disponible en % du revenu fiscal |
|------------------------|----------------------|-----------------------------|---|--------------------------------------|---|
| 1 ^e d. | | 24 900 | 83,6 | - 2,1 | 181,5 |
| 2 ^e d. | 43 141 | 54 200 | 17,5 | - 1,3 | 116,3 |
| 3 ^e d. | 63 773 | 72 600 | 11,3 | - 2,8 | 108,5 |
| 4 ^e d. | 81 143 | 89 500 | 9,7 | - 3,8 | 106,0 |
| 5 ^e d. | 98 277 | 107 800 | 6,7 | - 4,7 | 102,0 |
| 6 ^e d. | 117 336 | 128 000 | 4,7 | - 5,3 | 99,4 |
| 7 ^e d. | 139 109 | 152 300 | 3,8 | - 6,0 | 97,8 |
| 8 ^e d. | 165 614 | 182 900 | 2,6 | - 7,2 | 95,4 |
| 9 ^e d. | 203 013 | 230 800 | 1,4 | - 9,0 | 92,4 |
| 19 ^e 1/2 d. | 267 230 | 301 500 | 1,1 | - 11,6 | 89,5 |
| 20 ^e 1/2 d. | 347 953 | 581 000 | 0,7 | - 21,6 | 78,2 |
| Ens. | | 148 500 | 5,3 | - 9,6 | 95,5 |

(1) En % du revenu fiscal de la classe.
 Champ : ménages ayant un revenu fiscal positif ou nul.
 Source : Enquête Revenus fiscaux 1990, INSEE [2].

impôts directs (impôt sur le revenu et taxe d'habitation). Les résultats sont indiqués ici en pour cent du revenu fiscal de la classe, mais il est loisible de retrouver les valeurs absolues correspondantes, puisque le revenu fiscal moyen est indiqué. Ainsi lit-on que le revenu du décile le plus « pauvre » est accru (suite aux prestations et prélèvements cités) de 81,5% (dernière colonne), c'est-à-dire passe en moyenne de 24 900 F à 45 200 F ; celui du demi-décile le plus « riche » est diminué de 21,8%, c'est-à-dire passe de 581 000 F à 454 000 F.

On peut aussi calculer la ressource totale procurée par le prélèvement étudié à l'État et aux collectivités locales ou le coût total de la prestation étudiée pour l'État ou la Sécurité sociale. Ici, les prestations sociales représentent 5,3% d'un revenu moyen de 148 500 F, soit 7 870 F, ce qui multiplié par 21,9 millions de ménages donne un « coût » total de 172 milliards de F. De même le prélèvement moyen est de 9,6% de 148 500 F, soit 14 300 F, ce qui, pour 21,9 millions de ménages, « rapporte » 312 milliards au Trésor Public.

On mesure ici un aspect de la « redistribution ». L'apport des prestations sociales est relativement fort pour les bas revenus et décroît quand on monte l'échelle des revenus ; le prélèvement fiscal direct est relativement fort pour les hauts

Tableau 2 - Disparités de revenu selon les fractiles du revenu fiscal

| Déciles (ou 1/2 déc.) | Revenu fiscal moyen | Revenu fiscal | | Revenu disponible | |
|------------------------|---------------------|---------------|----------------------------------|-------------------|----------------------------------|
| | | par ménage | par unité de consommation Oxford | par ménage | par unité de consommation Oxford |
| 1 ^{er} d. | 24 900 | 17 | 26 | 32 | 45 |
| 2 ^e d. | 54 200 | 36 | 54 | 44 | 63 |
| 3 ^e d. | 72 600 | 49 | 66 | 56 | 71 |
| 4 ^e d. | 89 500 | 60 | 75 | 67 | 79 |
| 5 ^e d. | 107 800 | 73 | 85 | 78 | 88 |
| 6 ^e d. | 128 000 | 86 | 92 | 90 | 93 |
| 7 ^e d. | 152 300 | 103 | 102 | 105 | 102 |
| 8 ^e d. | 182 900 | 123 | 115 | 123 | 113 |
| 9 ^e d. | 230 800 | 155 | 138 | 150 | 132 |
| 19 ^e 1/2 d. | 301 500 | 203 | 170 | 190 | 158 |
| 20 ^e 1/2 d. | 581 000 | 391 | 328 | 320 | 268 |
| Ens. | | 100 | 100 | 100 | 100 |

Champ : ménages ayant un revenu fiscal positif ou nul.
 Source : Enquête Revenus fiscaux 1990, INSEE [2].

revenus et décroît quand on descend l'échelle des revenus. L'étude d'autres prélèvements conduirait à des résultats plus homogènes : la plupart des cotisations sociales, ainsi que la C.S.G., sont proportionnelles aux revenus sur lesquels elles portent ; quant à la T.V.A., malgré l'existence de taux différents selon les produits, elle est aussi à peu près proportionnelle aux dépenses de consommation. La part de l'épargne étant plus élevée pour les hauts revenus, la T.V.A. affecte ceux-ci proportionnellement moins que les bas revenus.

Du revenu disponible au niveau de vie

Deux ménages ayant le même revenu total n'ont évidemment pas le même niveau de vie si l'un est constitué d'une famille nombreuse, l'autre d'une personne seule. Il y a plusieurs méthodes pour tenir compte de la composition du ménage et tenter d'approcher son niveau de vie. On peut diviser le revenu par le nombre de personnes du ménage et comparer le « revenu par personne ». On peut utiliser la notion de « part » servant au calcul du « quotient familial » dans l'impôt français sur le revenu (1 part par adulte, 0,5 pour chacun des deux premiers enfants, 1 pour les enfants suivants) et comparer le « revenu par part ». La méthode la plus souvent utilisée, quoique contestée, dans les comparaisons internationales est celle dite « échelle d'Oxford », qui attribue 1 « unité de consommation » au premier adulte du ménage,

0,7 u. c. aux autres adultes et 0,5 u.c. aux enfants de moins de 14 ans. On compare ainsi le « revenu par unité de consommation ». On mesurera l'importance de cette correction en observant par exemple qu'alors que le rapport entre le revenu moyen du demi-décile le plus « riche » et celui du décile le plus « pauvre » est de 23 pour le revenu fiscal et seulement de 10 pour le revenu disponible (tableaux 1 et 2), il est de 13 pour le revenu fiscal par unité de consommation et de 6 pour le revenu disponible par u.c. (tableau 2).

Les chiffres présentés portent certes sur une année ancienne, 1990. C'est que l'enquête sur les revenus fiscaux n'est pas annuelle. La prochaine est prévue pour 1998, portant sur les revenus de 1996. Mais il est évidemment possible de mettre au mieux à jour ces tableaux pour tenir compte de modifications de barèmes intervenues entre temps et de toute information administrative ou statistique disponible. De l'étude de l'évolution

annuelle du revenu des ménages, défini comme le revenu fiscal augmenté des prestations sociales non imposables, il résulte par exemple que « *depuis vingt ans, la situation relative des jeunes ménages n'a cessé de se détériorer, en niveau comme en dispersion, tandis que celle des plus âgés s'est améliorée* » ([3], p. 6).

La comparaison des niveaux de vie des couples dont les deux conjoints travaillent — dont le nombre a augmenté régulièrement — et des couples avec un seul « actif » conduit en 1994 à un écart de 17% en faveur des premiers ([3], p. 55). « *Toutefois, ces écarts étaient beaucoup plus importants dix ans plus tôt (30% en 1984). Les incertitudes sur l'emploi, les situations de chômage vécues plus fréquemment sur la période récente par l'un ou l'autre des conjoints sont sans doute à l'origine de la baisse de niveau de vie relatif des couples bi-actifs. Le fait que les* »
(Suite page 4)

DOCUMENTATION PÉDAGOGIQUE

Une bibliographie commentée

La « bibliographie indicative » de démographie adressée aux C.D.I. des lycées et collèges et signalée dans *Population & sociétés* n° 311, p. 4 est devenue, à l'initiative du C.I.P.P. (Centre d'information sur les problèmes de population), une bibliographie commentée que publie la livraison de décembre 1996 de la revue *Choisir* du C.N.D.P. (Centre national de la documentation pédagogique), dans son cahier mensuel « 50 titres ». Sous le titre « *L'Éducation en matière de population* » sont présentées 50 références d'ouvrages récents groupés en cinq catégories (histoire, géographie, méthodes, environnement, société) complétées par une page d'« adresses utiles » présentant les services de documentation démographique que peuvent rendre l'INSEE, l'INED et les services statistiques des ministères sociaux. Voici la préface de ce cahier.

L'« éducation en matière de population » est un concept familier aux praticiens du développement. Au départ, il s'agissait de répandre chez les futurs parents, en particulier les jeunes filles, une attitude favorable à la famille restreinte et à l'espacement des naissances. Mais, de proche en proche, il a bien fallu considérer l'ensemble des attitudes relatives à l'hygiène de la mère et de l'enfant, aux vaccinations, puis les attitudes vis-à-vis de la famille, donc de l'autre sexe et des personnes âgées, enfin les attitudes vis-à-vis d'autres membres de la société locale, personnes isolées, personnes d'autres ethnies ou d'autres religions ou d'origine étrangère, etc. On s'est donc avisé que ces questions peuvent se grouper sous l'intitulé « éducation à la responsa-

bilité » et qu'elles concernent tout autant les enfants des pays développés. A l'initiative de l'UNESCO, un réseau universitaire international a été constitué, l'« Observatoire européen sur l'éducation et l'information en matière de population » (1), qui regroupe des pédagogues et des spécialistes en sciences humaines et sociales, notamment démographes. En France, contact a été pris avec l'INED, l'Institut national d'Études démographiques, qui, depuis sa fondation par Alfred Sauvy (1945) a toujours porté une grande attention à ce que ses travaux irriguent l'enseignement et les débats sociaux et politiques.

Il s'avère que ces sujets recourent deux matières difficiles à renouveler — la morale, au sens de l'enseignement primaire de la

III^e République, et l'instruction civique — et qu'une bonne part de l'information utile, portant en particulier sur l'évolution des sociétés modernes (formes de la famille, maîtrise de la fécondité, vieillissement, immigration...) est aujourd'hui fournie dans les cours d'histoire et géographie d'une part, de sciences économiques et sociales d'autre part. Plutôt que d'ajouter une matière nouvelle à des programmes déjà surchargés, il a paru plus commode de fournir aux enseignants de ces diverses matières — et aux autres — une documentation aussi adaptée que possible.

La présente bibliographie s'inscrit dans cet effort. Rassemblée et rédigée par Jacques Taïeb, ancien professeur de sciences économiques et sociales au Lycée La Fontaine à Paris, elle a été orientée vers des ouvrages récents et peu coûteux et découpée en catégories de simple commodité. Sa publication vise à faciliter la tâche de ceux qui expliquent aux élèves la société locale, nationale, mondiale, dans laquelle ils vont avoir à vivre, travailler, procréer...

M.L.

Choisir, « 50 titres », n° 19, commandes à adresser au C.N.D.P., 77658 Lieusaint cedex (34 F par exemplaire, + 20 F de port)

(1) Voir à ce sujet *Population & Sociétés*, n° 308, p.3.

(Suite de la page 3)

« couples mono-actifs soient plus avancés dans le cycle de vie expliquerait l'amélioration du niveau de vie relatif des couples avec un seul actif. En effet, le niveau de vie des actifs en fin de carrière a progressé fortement sur la période. »

Il serait du plus grand intérêt d'approfondir les composantes de ces évolutions. Nous avons dit plus haut que certains types de prélèvements et de prestations étaient redistributifs et d'autres non. Une question qui se pose est donc de savoir comment évolue l'importance relative des uns et des autres. Par exemple, une étude avait conclu, à propos des mesures fiscales de 1994, que « l'augmentation de la C.S.G. combinée à la diminution de l'impôt sur le revenu est nettement défavorable aux familles modestes » [4], ce qui est compréhensible puisque la C.S.G. n'est pas redistributive, alors que l'impôt sur le revenu l'est.

Au sein des prestations sociales, les allocations familiales ont la fonction redistributive la plus affirmée, puisqu'elles sont définies en valeur absolue, et non en pourcentage du revenu, et que beaucoup sont désormais attribuées « sous condition de ressources ». Pour l'assurance maladie, une bonne part de leur fonction redistributive vient de ce que les cotisations couvrent le risque encouru par les « ayants droit », essentiellement les conjoints sans activité et les enfants. L'importance de cette forme de redistribution a dû diminuer avec la montée de l'activité salariée des femmes mariées et avec la diminution de la fréquence des familles nombreuses. Quant aux cotisations de retraite ou de chômage, elles ne doivent guère être redistributives puisqu'elles attribuent des droits quasi proportionnels aux revenus des salariés couverts. Or dans le budget de la Sécurité sociale (tableau 3), c'est la part des prestations vieillesse, déjà la plus élevée, qui a le plus augmenté entre 1981 et 1995 [5].

Une autre piste suggérant que la part des mécanismes redistributifs n'est pas suffisante en France est la constatation souvent faite que le financement de la Sécurité sociale y repose beaucoup plus que dans les autres pays de l'Union européenne sur les cotisations sociales, beaucoup moins sur les impôts (tableau 4). Il resterait évidemment à vérifier qu'à l'étranger comme en France, les barèmes des cotisations sont majoritairement proportionnels et ceux des impôts plus souvent progressifs.

Comme on voit, la qualité des débats sociaux serait grandement accrue si elle était nourrie par

Tableau 3 - Part des prestations de protection sociale (en % du PIB)

| | 1981 | 1990 | 1995 |
|-----------------|-------------|-------------|-------------|
| Vieillesse | 10,5 | 11,3 | 12,5 |
| Santé | 8,8 | 9,2 | 9,9 |
| Emploi | 2,2 | 2,2 | 2,4 |
| Famille | 4,2 | 4,2 | 4,5 |
| Divers | 0,2 | 0,3 | 0,5 |
| Ensemble | 25,9 | 27,2 | 29,8 |

Source : SESI, Comptes de la protection sociale - INSEE, Comptes nationaux [5].

Tableau 4 - Structure du financement des dépenses de protection sociale dans l'Union européenne (1994)

| | Cotisations sociales | dont | | Impôts (2) |
|-----------------|----------------------|------------------------|--------------------------|------------|
| | | cotisations employeurs | cotisations salariés (1) | |
| France | 76,5 | 49,1 | 27,4 | 23,5 |
| Grèce | 72,3 | 45,7 | 26,7 | 27,6 |
| Allemagne (a) | 71,3 | 39,9 | 31,4 | 28,7 |
| Belgique | 69,6 | 43,1 | 26,5 | 30,4 |
| Espagne | 68,2 | 50,3 | 18,0 | 31,7 |
| Pays-Bas | 67,9 | 20,1 | 47,8 | 32,0 |
| Italie | 62,8 | 46,5 | 16,3 | 37,1 |
| Portugal | 55,7 | 34,4 | 21,3 | 44,3 |
| Luxembourg | 51,3 | 29,5 | 21,9 | 48,6 |
| Royaume-Uni (b) | 41,7 | 26,1 | 15,6 | 58,3 |
| Irlande | 38,1 | 23,0 | 15,1 | 61,8 |
| Danemark | 19,3 | 9,2 | 10,1 | 80,7 |

(1) cotisations sociales de personnes protégées.

(2) impôts, contributions publiques et autres recettes.

(a) Ex. RFA.

(b) Royaume-Uni : 1993.

Source : Eurostat [5].

la connaissance des sources disponibles sur les revenus familiaux, à la qualité desquelles ces débats pourraient d'ailleurs contribuer.

Michel Louis LÉVY

RÉFÉRENCES

[1] Nathalie CAMPAGNE, Didier CONTENGIN, Christelle ROINEAU : « Les revenus fiscaux des ménages en 1990 », *INSEE-Résultats*, n° 453, avril 1996.

[2] INSEE : *Revenus et patrimoine des ménages, édition 1995*. Synthèses n°1, Statistique publique, 1995.

[3] INSEE : *Revenus et patrimoine des ménages, édition 1996*. Synthèses n°5, Statistique publique, 1996.

[4] Gérard CALOT : Droit fiscal, état matrimonial et nombre d'enfants, *Population*, INED, n° 6/1994, p. 1473-1500.

[5] SESI : *Les revenus sociaux, 1981-1995*. Synthèses n°6, Statistique publique, 1996.

Directeur-Gérant : Patrick Festy. - C.P. n° 13243 ADEP.
Rédacteur en chef : Michel Louis Lévy. - D.L. 1° trim. 1997.
I.N.E.D. : 27, rue du Commandeur, 75675 Paris, Cedex 14.
Téléphone : (33) (0)1 42 18 20 00 - Télécopie : (33) (0)1 42 18 21 99

Internet : <http://www.ined.fr> - e.mail : ined@ined.fr - Imp. : Jouve
Le numéro France : F 7,00
Abonnement 1 an France : F 70,00 Etranger : F 105,00
Abonnement 2 ans France : F 120,00 Etranger : F 180,00